

Budget 2023 : +9.5% d'investissement

UN INVESTISSEMENT ÉLEVÉ AU SERVICE DES TERRIOIRES



Le budget primitif de l'année 2023 confirme une nouvelle fois la bonne gestion financière du Conseil départemental. Les recettes et les dépenses réelles s'équilibrent à 291 097 716 €. Ce budget ambitieux se caractérise par un effort d'investissement s'élevant à 72 797 363 €, soit une hausse de 9.5% par rapport au budget de l'année précédente. Avec cette augmentation significative, le Département signe une fois encore sa volonté de poursuivre son engagement auprès des territoires.

Le budget en chiffres

Les recettes

Les recettes du Département s'établissent à 291 097 716 € (soit 256 264 382 € hors dette). Les recettes de fonctionnement et d'investissement (hors dette) sont en augmentation de 8.6 % par rapport à 2022.

Les dépenses

En 2023, les dépenses du Département s'établissent quant à elles à 291 097 716 € (soit 274 318 169 € hors annuité de la dette). Les dépenses de fonctionnement sont marquées par une augmentation de 8,2 %, conséquence directe des répercussions des crises sanitaires et énergétiques ainsi que de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Grâce à une stratégie financière axée sur une optimisation des charges de gestion et des frais financiers, le Département parvient cependant à maîtriser cette augmentation.

Avec un total de 56 017 816 € (72 797 363 € en tenant compte de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement sont en nette progression (9,5 % par rapport à 2022). Cette hausse marque la volonté du Conseil départemental de s'engager toujours plus auprès des territoires en mettant l'accent sur :

- les actions d'aménagement relatives à la contractualisation territoriale (+ 0,9 M€) et aux programmes européens (+ 80 k€) ;
- l'entretien et la rénovation des routes (+ 2,5 M€) ;
- la rénovation, l'entretien et la construction de bâtiments administratifs, culturels et scolaires (+ 1 M€) ;
- l'investissement dans le numérique à destination des collégiens (+ 49 %).

En 2023, le Département réalise également un effort notable au bénéfice du Service départemental d'incendie et de secours, grâce à une subvention exceptionnelle d'1 M€ qui contribuera au renouvellement de leurs véhicules d'intervention.

À savoir : pour fonctionner et investir, le Conseil départemental vote chaque année un budget

<https://www.mondepartement04.fr/le-departement/le-budget>



où les recettes et dépenses programmées doivent obligatoirement s'équilibrer. Le budget primitif du Département pour l'année 2023 a été adopté en assemblée départementale le 9 décembre 2022.

”

291 097 716 €, c'est le montant du budget du Département des Alpes de Haute-Provence pour 2023

Comment s'organise le budget ?



Solidarités :
102 947 460 €



Éducation, Collèges,
Restauration scolaire
:
15 742 617 €



Routes :
38 540 900 €



Agriculture,
Équipement rural,
Énergie :
1 814 900 €



Tourisme,
environnement :
4 955 418 €



Culture, Jeunesse,
Sports :
9 779 866 €



Foncier et habitat,
Territoires et Europe,
Contractualisation
territoriale : 6 272 259
€



Service d'incendie et
de secours :
12 238 420 €

Les grands investissements de 2023

Entretien et rénovation des routes

—

Soutien aux territoires

—

Collèges

—

Cluture

—

Agriculture, environnement, forêt

—

Service départemental d'incendie et de secours

—

+9.5 %
D'INVESTISSEMENT

au service des territoires

Les grands projets

Plan 100 % collèges

—

Plan SDIS 2030

—

Une solidarité renforcée

—



De grands projets à la hauteur des enjeux du territoire



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)